

Paris. 22. mars. 63. A creney ce 3. de fev. mars 1663.

Monsieur

Vous aurez veu par mes precedentes Les soins que j'envoyent  
a present Messieurs Les fermiers pour l'execution de  
l'ordre de S. A. du 9. de no. br. dernier, et Les nouveaux  
empeschemens qu'on leur a donnez du chateau, lesquels  
ont derobez tout a croche, J'ay pris aussy la liberte  
de vous dire qu'il me semble que le seul remede a  
ce desordre est un ordre exprès de S. M<sup>te</sup> qui deffende  
a ses officiers qui sont icy de se mesler directement ou  
indirectement de l'ad<sup>e</sup> ferme et de tout ce qui en peut  
dependre, et qu'ils laissent agir avec liberte Les  
directeurs et commies que Lesd<sup>s</sup> fermiers establisent icy,  
sans cela je vous declare que se ne prevoit que confusion  
inevitabile, aucun desd<sup>s</sup> 1<sup>rs</sup> fermiers ne se tient icy  
d'autant qu'ils ont des affaires plus considerables, M<sup>r</sup>. Blovard  
qui estoit le Directeur general de cete ferme a est  
perseute, emprisonne, et est menace de s'estre toutes les  
fois qu'il y viendra, Les commies qui sont icy risent de  
dispenser de rien aux occasions, et en dernier lieu le  
chateau les a <sup>empesche</sup> dispense d'agir, d'où vous pouvez inferer



en quel estat sont les affaires de la ferme, et quel  
train elles prendront, s'il n'y est promptement remedié,  
Je suis qu'il n'y a aucune mauvaise volonté de la  
part de mes<sup>rs</sup>. Les fermiers qui sont tous gens d'honneur,  
mais cependant le service de S. A. en souffre, et les  
quartiers s'accroissent. Et je voudrois pis si vous n'êtes  
pas à Paris, d'où j'espère que vous enverrez au premier  
des ordres suffisans pour reparer toutes choses, et  
Le chateau se mette si fort du detail, que mesmes M<sup>rs</sup>.  
de Belairides qui y commande a mené le 1<sup>er</sup> Denis  
de Le garder dans le chateau, Jusques à ce qu'il ait  
fait payer au nomme' Chalanqui Ferreries, ce que vous  
avez ordonné luy devoir estre payé; d'ours de Besoyne  
faite au chateau, mais led. Denis a répondu qu'il en  
donneroit avis à M<sup>rs</sup> les fermiers Generaux, ou à M<sup>rs</sup>. —  
Laure leur Directeur General, et qu'il se conduira suivant  
les ordres, lesquels il attend encore, Je crois que le  
retardement que led. Denis apportent a payer tout ce  
qui est porté par les ordonnances que vous avez envoyées  
ne provient que de ce qu'ils sont empeschez d'avoir l'entiere  
jouissance de la ferme, quoy qu'ils perçoivent des choses  
qui excèdent de beaucoup le contenu auxd. ordonnances  
Il auroit esté tres necessaire que durant le temps  
que monsieur de Gant est à Paris, et avant qu'il revienne  
(s'il est vray ce que quelques personnes publient de qu'il y  
doit revenir bientôt) on put en termes que l'ordre de  
S. A. fut entièrement exécuté, et que les fermiers eussent  
une <sup>pleine</sup> mainlevée, et qu'ils ne fussent troubles en aucune  
maniere,  
nous avons perdu beaucoup en la mort de mons<sup>r</sup>. de Colombet  
qui avoit une entiere connoissance des affaires de cete ferme  
et qui les avoit tres à cœur, j'espère que les autres Interesz  
ne les passionneront pas moins.

*[The page contains several lines of extremely faint, handwritten text in French, which is largely illegible due to fading and bleed-through from the reverse side. The text appears to be a formal letter or document.]*